

Conseil d'administration

du 13/07/2000

III-Convention-Contrat-Marché

BARRAGE D'ARZAL : CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES MARCHE DE TRAVAUX : AVENANT

LOT N° 2 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17.12.99, la réalisation des travaux de « Construction d'atelier-garages au barrage d'ARZAL » a été confiée à la S.A JAFFRE de LOCMINE pour le lot n° 2 «Gros-Oeuvre».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

↳ adaptation technique du chantier.

Ces travaux, d'un montant de 1.296 F H.T représentent une augmentation de 0,16 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n° 1 au marché passé avec la S.A JAFFRE, portant ainsi le montant de ce marché à 802.296 F H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés pour le lot n°2 « GROS ŒUVRE », portant ainsi le montant du marché de la S.A. JAFFRE à 802 296 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant n°1.**

III- 7 Barrage d'ARZAL : Construction d'atelier-garages

LOT N° 4 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à l'entreprise C et E de la CHAIZE LE VICOMTE pour le lot n°4 « Couverture et Etanchéité ».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

- suppression des crochets de basse
- création de lignes de vie

Ces travaux, d'un montant de 23 506.38 Francs H.T représentent une augmentation de 13.87 % environ sur le prix total du marché.

La Commission des Marchés , réunie le 10 juillet 2000, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise C et E portant ainsi le montant de ce marché à 193 006.38 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n° 4 « COUVERTURE – ETANCHEITE », portant ainsi le montant du marché de l'entreprise C & E à 193 006,38 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

III – 7 BARRAGE D'ARZAL :CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES

LOT N° 5 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à la SARL DAVID d'HERBIGNAC pour le lot n°5 « Menuiserie Aluminium».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

- fourniture et pose de pièces d'appui métalliques

Ces travaux, d'un montant de 5 356.00 Francs H.T représentent une augmentation de 4.99 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec la SARL DAVID portant ainsi le montant de ce marché à 112 586.00 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°5 «MENUISERIE ALUMINIUM», portant ainsi le montant du marché de la S.A.R.L. DAVID à 112 586 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

II – 7 BARRAGE D'ARZAL :CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES

Lot n° 11 - Marché de travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à la SA VERPILLOT-CHAUVIN pour le lot n°11 « Peinture».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

- protection pour la peinture en soubassement par un film

Ces travaux, d'un montant de 23 130.00 Francs H.T représentent une augmentation de 34.33 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec la SA VERPILLOT-CHAUVIN portant ainsi le montant de ce marché à 90 496.02 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°11 «PEINTURE», portant ainsi le montant du marché de la S.A. VERPILLOT-CHAUVIN à 90 496,02 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

III – 7 BARRAGE D'ARZAL :CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES

LOT N° 12 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à la SA SEA de la ROCHE-BERNARD pour le lot n°12 « Electricité».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

- modifications de quelques luminaires
- suppression des antennes

Ces travaux, d'un montant de 4 118.28 Francs H.T représentent une augmentation de 3.19 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec la SA SEA portant ainsi le montant de ce marché à 133 124.28 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°12 «ELECTRICITE», portant ainsi le montant du marché de la S.A. S.E.A. à 133 124,28 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

III – 7 BARRAGE D'ARZAL :CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES

LOT N° 13 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à la SARL BOUILLARD et FILS d'HERBIGNAC pour le lot n°13 « Plomberie».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires sur la robinetterie et les accessoires.

Ces travaux, d'un montant de 2 660.00 Francs H.T représentent une augmentation de 1.34 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec la SARL BOUILLARD et FILS portant ainsi le montant de ce marché à 201 553.00 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°13 «PLOMBERIE», portant ainsi le montant du marché de la SARL BOUILLARD & FILS à 201 553 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

III – 7 BARRAGE D'ARZAL :CONSTRUCTION D'ATELIER-GARAGES

LOT N° 14 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché en date du 17 décembre 1999, la réalisation des travaux de construction d'atelier-garages au barrage d'Arzal a été confiée à la SA COB-BCO de Rennes pour le lot n°14 « Mobilier ».

Quelques travaux modificatifs se révèlent nécessaires :

- caisson pour l'établi de l'atelier – rayonnages supplémentaires

Ces travaux, d'un montant de 8 964.00 Francs H.T représentent une augmentation de 9.13 % environ sur le prix total du marché.

La Commission des Marchés , réunie le 10 juillet 2000, a émis un avis favorable sur cet avenant.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec la SA COB-BCO portant ainsi le montant de ce marché à 107 176.00 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ **Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°14 «MOBILIER», portant ainsi le montant du marché de la S.A. COB-BCO à 107 176 Francs H.T.**
- ⇒ **Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**

III – 8-1 ECLUSE DE REDON : CABINES DE COMMANDE

LOT N° 2 : Marché de Travaux : Avenant n° 1

Au terme d'un marché négocié, suite à un appel d'offres ouvert infructueux, la réalisation des travaux de réalisation d'une cabine de commande à l'écluse de Redon a été confiée à l'entreprise BELLIOU pour le lot n°2 « Métallerie ».

Quelques adaptations et ajustements du projet s'avèrent nécessaires (vitrage trempé à la place de vitrage feuilleté en toiture – pose de tôle inox en crédence des deux points d'eau).

Ces travaux, d'un montant de 16 882 Francs H.T représentent une augmentation de 4.41 % environ sur le prix total du marché.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration un avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise BELLIOU portant ainsi le montant de ce marché à 399 528 Francs H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- ⇒ Décide de faire réaliser les travaux modificatifs proposés, pour le lot n°2 «METALLERIE», portant ainsi le montant du marché de l'entreprise BELLIOU à 399 528 Francs H.T.**
- ⇒ Autorise le Président à signer l'avenant N°1.**